

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
VILLE DE CERET

Date de convocation :  
08/10/2025

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 06  
Votants : 28

**OBJET :**

**ORGANISATION**

====

Remplacement d'un membre de la commission  
Délégation de Service  
Public

En l'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. le Maire ; M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme JUSTAFRE Stéphanie, Adjointe

VU la délibération n°69/2020 en date du 15 juillet 2020 portant élection des membres de la commission de Délégation de Service Public,

VU la délibération n°150/2023 en date du 25 octobre 2023 portant remplacement d'un membre,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre pour la bonne administration des affaires de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **DE PROCÉDER** au remplacement de M. Marti VILA-PASOLA au sein de la commission de délégation de service public,

- **EST DESIGNÉ** comme membre titulaire : **Michel COSTE**, Maire.

La commission est ainsi composée :

<u>Délégués Titulaires</u> .....	<u>Délégués Suppléants</u>
M. ANGULO José.....	Mme GALLEGUO Stéphanie
M. COSTE Michel.....	
M. DUNYACH Denis .....	Mme DUNYACH Monique
Mme CAPEILLE Sandrine.....	M. BELTRAN José
M. PUIGMAL Patrick.....	M. PARAYRE Jean

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET  
Michel COSTE



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie JUSTAFRE